

Projet d'élargissement du vivier de recrutement des corps d'inspection aux enseignants du privé : Un emballement syndical et médiatique infondé !

Vous avez été destinataires de plusieurs communications ces derniers temps, s'alarmant d'un soi-disant projet de modification des conditions de recrutement des corps d'inspection que le ministre aurait confirmé au syndicat des enseignants du privé, le SPELC. Tout part en effet d'un communiqué de ce syndicat qui au sortir d'une audience avec le ministre, dit en avoir reçu l'engagement. Or il n'en est rien !

Tout d'abord par principe, le SUI-FSU ne commente jamais des propos rapportés sans que l'émetteur supposé ne les confirme. Très surpris par cette annonce reprise promptement mais de manière hasardeuse par certains et avant de communiquer lui-même sur le sujet, le SUI-FSU a pris l'attache du cabinet du ministre. Celui-ci nous confirme que, si cette question a bien été abordée par le SPELC lors de son audience, le syndicat s'est « mépris » sur la réponse que le ministre a apportée. Il n'est pas question à court et moyen terme de modifier le statut de 90 des corps d'inspection.

Devons-nous tout de même nous inquiéter ? Oui bien sûr, car si le ministre n'engagera pas une telle réforme avant l'élection présidentielle, que fera le pouvoir nouvellement élu s'il est plus favorable à l'enseignement privé ? C'est également une idée que certains inspecteurs généraux portent, nous l'avons constaté lors de notre entretien avec la mission de l'IGESR « missions des corps d'inspection du second degré ». Mais combien de rapports prennent la poussière aux archives de la rue de Grenelle ? C'est enfin une idée à laquelle ne sont pas insensibles les corapporteurs de la commission d'enquête parlementaire sur les violences en milieu scolaire, conscients du manque d'attractivité de nos métiers et soucieux de renforcer le nombre d'inspecteurs et d'inspectrices. Mais le SUI-FSU est très actif au sein du comité de suivi et se fait fort de les convaincre des effets néfastes d'une telle proposition.

Alors pourquoi un tel emballement, en particulier venant d'organisations syndicales habituellement plutôt complaisantes avec les réformes ministérielles ? Cette communication s'ajoute à d'autres dont le but est de laisser croire que nos statuts, en particulier celui des IA-IPR, sont menacés de toutes parts. Si nous devons être attentifs et toujours prêts à défendre nos intérêts et surtout ceux du service public d'éducation, le SUI-FSU invite les organisations syndicales représentatives à se recentrer dans l'unité sur les sujets concrets et immédiats qui impactent notre quotidien professionnel : Notre charge de travail et les conditions d'exercice de nos missions, le sens de notre action, la reconnaissance de notre engagement, notamment à travers une revalorisation salariale tant attendue et l'accès à la retraite progressive.

Les élections professionnelles de décembre prochain ne doivent pas nous détourner des sujets essentiels et il est vain de se saisir des sujets annexes qui émergent de temps à autre en pensant gagner en visibilité. Nous avons des combats plus urgents à mener, menons les ensemble !